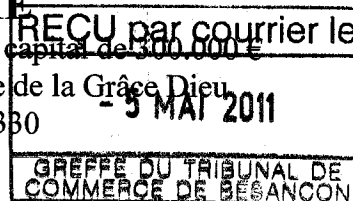


A.C.D.F. INDUSTRIE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300.000 €

Siège social : 25530 VERCEL – ZAC la Voie de la Grâce Dieu

R.C.S. BESANCON 523.740.330



Procès-verbal des décisions de l'associé unique

Réunion du 2 mai 2011

L'an deux mil onze
et le deux mai

Monsieur Bertrand DELAUNAY, représentant la SARL GROUPE DELAUNAY
Associée unique, a pris les décisions suivantes relevant de l'assemblée générale extraordinaire

ORDRE DU JOUR ET DECISIONS A PRENDRE :

- libération du capital social
- pouvoirs

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate, au vu du certificat établi par la CAISSE D'EPARGNE agence BESANCON Thémis le 29.04.2011 que la totalité des fonds correspondant au montant du capital social a été versée et en conséquence la libération intégrale des 30000 actions composant le capital.

Tous pouvoirs sont conférés au président à l'effet de mettre à jour en conséquence les dispositions statutaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la SCP d'Avocats SCHAUFELBERGER MONNIN à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite aux décisions prises au cours de la présente réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes.